

D&O L'AGEFI

Supplément publié dans
l'édition de L'AGEFI ALPHA
du 25 mai 2023

ESG L'EXTRA-FINANCIER FACE À DE NOMBREUX DÉFIS

- IL FAUT GÉRER L'AVALANCHE RÉGLEMENTAIRE
- LES CRAINTES DE GREENWASHING SONT OMNIPRÉSENTES
- DE NOUVEAUX SUJETS À ABORDER AVEC LA BIODIVERSITÉ



Jean-Philippe
DESMARTIN

Directeur de l'investissement
responsable chez Edmond de
Rothschild Asset Management



EDMOND
DE ROTHSCHILD



Thomas
DURIF

Responsable global des services
dépositaire et fiduciaire chez
Securities Services, BNP Paribas



BNP PARIBAS



Nathalie
PISTRE

Directrice recherche et ISR
chez Ostrum Asset Management



Robin
ROUGER

Director-sustainable investment
analyst advisory & solutions
chez J. Safra Sarasin



LES DÉFIS DE L'ESG

Dans un contexte marqué par le retour de la volatilité en Bourse, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) restent une priorité pour de nombreux investisseurs. Le secteur financier est néanmoins confronté à de nombreux enjeux, tant la finance durable évolue à marché forcée. Explications.

L'année 2022 n'a pas été favorable aux fonds de la finance durable. Le contexte, marqué par l'envolée des secteurs pétrolier et de la défense, n'a guère été porteur pour les fonds ESG qui sous-pondèrent ou excluent généralement ces valeurs. Autre facteur décisif : la remontée des taux, qui a pénalisé les valeurs de croissance et de qualité, très présentes dans les portefeuilles ESG. « En 2022, nous avons constaté 5 % d'écart entre l'indice monde et sa version 'qualité', en défaveur de la qualité », souligne Jean-Philippe Desmartin, directeur de l'investissement responsable chez Edmond de Rothschild Asset Management. Cette sous-performance passagère fait cependant suite à plusieurs années très favorables en matière de performances. « Nous savons qu'avoir une démarche ESG influe sur le style de gestion et que certains secteurs d'activité se comportent plus ou moins bien suivant l'environnement économique et géopolitique, relate Nathalie Pistre, directrice recherche et ISR chez Ostrum Asset Management. Et puis, sauver le climat n'est pas gratuit : cela nécessite des investissements massifs pour financer la transition et il peut y avoir a contrario des effets d'aubaine à court terme. Cependant, nous pensons qu'à moyen-long terme, la valorisation des différents secteurs va s'aligner en faveur de ce qui est fa-

vorable au climat ou à la biodiversité pour une économie durable. » Une approche largement partagée par les investisseurs institutionnels. D'ailleurs, le début d'année 2023 montre une tout autre image. « Nous avons observé une rotation sectorielle qui rend le sujet moins prégnant, poursuit Jean-Philippe Desmartin. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier, TotalEnergies enregistre une baisse de 6 % quand l'indice CAC 40 est à +13 % (en date du 8 mai à la clôture). Il est d'ailleurs notable que, selon des travaux académiques effectués sur le S&P 500 et le FTSE 100, sur une durée de 100 ans, détenir des énergies fossiles ou non ne fait pas de différence en matière de performance. »

Sur ce point, Robin Rouger, *director - sustainable investment analyst advisory & solutions* au sein de la banque J. Safra Sarasin, rappelle par ailleurs qu'ESG et énergies fossiles ne sont pas forcément antagonistes. « Nous ne gardons que 10 % du secteur, en identifiant les acteurs qui ont des pratiques ESG supérieures à celles de leurs camarades de classe, explique-t-il. Nous accompagnons les sociétés avec un scénario de transition énergétique et une politique d'investissement associée cohérente. Et ces sociétés-là ont tenu la performance par rapport à un indice énergétique classique. Car nous avons constaté qu'au sein du secteur de l'énergie, il n'y avait pas de disparités en termes de performance entre les acteurs

présentant de bonnes caractéristiques ESG et ceux qui étaient mauvais en termes d'ESG. »

Du reste, la performance financière n'est pas le seul moteur des investisseurs, comme le souligne Thomas Durif, responsable global des services dépositaire et fiduciaire chez Securities Services, BNP Paribas. « Au sein de notre enquête ESG Global Survey, nous observons bien sûr que le critère de la performance des fonds fait partie des moteurs de la transition ESG, rapporte-t-il. Les investisseurs attendent de ces fonds qu'ils soient plus performants que des fonds classiques, mais à long terme. En outre, ce n'est pas le seul moteur, et lors de notre dernier sondage, son poids était plutôt en diminution. » Au profit d'autres motivations comme l'image de marque ou encore les exigences des parties prenantes externes.

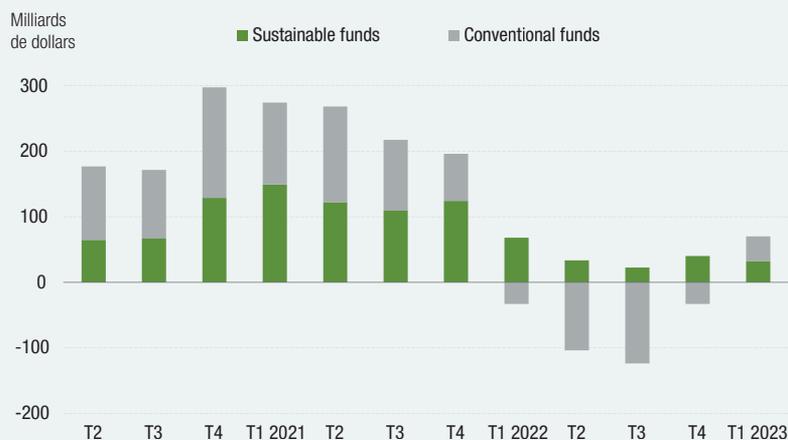
LA CRAINTE DU GREENWASHING

Car l'ESG est devenu un sujet de société et, à ce titre, il suscite de l'intérêt... autant que de la méfiance. Régulièrement des accusations de *greenwashing* émergent, de la part de médias, d'ONG, voire de financiers repentis. Pourtant, la confiance est cruciale pour continuer à drainer des capitaux vers les activités durables. « Le sujet fondamental, c'est la valeur ajoutée sociale et/

ou environnementale de ce que l'on fait, estime Jean-Philippe Desmartin. Les clients particuliers ou institutionnels choisissent des fonds ESG parce qu'ils ont une attente à laquelle nous devons répondre. Cette attente peut cependant être très diverse puisque les clients institutionnels vont privilégier l'approche best-in class alors que les particuliers préfèrent les fonds thématiques qui leur parlent davantage. Notre premier levier est donc la transparence, ce qui consiste à donner un maximum d'informations pour qu'un client, un média, un consultant, un régulateur disposent des informations nécessaires pour comprendre et évaluer cette valeur ajoutée.»

Une transparence qui est d'ailleurs fondamentale dans le cadre du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation). « C'est la clé du problème, approuve Robin Rouger. L'ESG n'est pas une science, donc nous avons chacun nos propres modèles. Or nous devons être capables d'expliquer aux investisseurs finaux comment une entreprise présente dans notre univers d'investissement aboutit dans un portefeuille durable. Nous avons là un vrai enjeu de crédibilité. » Les sociétés de gestion sont notamment très attentives au risque de controverse ESG suite à plusieurs scandales intervenus ces dernières années. « Les consultants, les multigérants et les banquiers privés nous ont demandé pour le compte de leurs clients finaux si nous détenions le titre Orpea dans nos portefeuilles, comme les valeurs mobilières SVB (Silicon Valley Bank), First Republic Bank et Credit Suisse, poursuit Robin Rouger. Pour les sociétés de gestion aux méthodologies robustes, c'est un réel facteur de différenciation. » Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter la controverse, l'événement doit être piloté avec soin. « Il n'est pas toujours évident de détecter les signaux faibles qui vont amener ensuite à une controverse sévère, rappelle Nathalie Pistre. Dans le meilleur des cas, nous

FLUX DES FONDS DURABLES EUROPÉENS



ENCOURS DES FONDS DURABLES EUROPÉENS



Source : Morningstar

arrivons à les éviter. Sinon, les investisseurs sont très attentifs à la façon dont on traite la controverse, la profondeur de notre analyse, la réactivité dont nous faisons preuve par rapport à ce qui se passe, et les décisions que nous prenons.»

EXCLUSIONS ET ENGAGEMENT SE COMPLÈTENT

Autre levier crucial pour conserver la confiance des investisseurs, selon Nathalie Pistre : la cohérence. « En clair, on fait ce qu'on dit et on dit ce qu'on fait, résume-t-elle. Chez Ostrum AM, nous avons des politiques sectorielles assez exigeantes, qui ne se limitent pas à de l'exclusion mais qui intègrent également de l'engagement avec les entreprises. Nous échangeons beau-

coup avec nos clients sur ces politiques et sur leur stratégie ESG de manière générale. » Pour faciliter la compréhension des différentes parties prenantes, Jean-Philippe Desmartin estime qu'il faut aborder les choses le plus simplement. « Envoyer un message clair et lisible permet de réduire la complexité du sujet et les débats, indique-t-il. Ainsi, nos politiques d'exclusion concernent toute notre société de gestion, c'est-à-dire tous nos fonds ouverts et nos mandats (lorsque les clients l'acceptent), pour toutes nos classes d'actifs et toutes les zones géographiques. » Cette cohérence doit se poursuivre avec un engagement adéquat. « C'est une dimension qui prend de l'ampleur et pas seulement sur la partie vote, ajoute Nathalie Pistre. Nous sommes une

maison avec une importante activité fixed income, donc cela fait partie de nos pratiques de faire de l'engagement du côté de la dette. C'est un sujet sur lequel les investisseurs nous interrogent beaucoup : ils veulent savoir quels sont nos thèmes d'engagement, quelles sont les questions que nous posons, quels sont les indicateurs que nous utilisons et ils nous demandent des reportings d'engagement. » Quelques investisseurs vont même un cran au-delà. « Les demandes portent sur des sujets variés comme l'exigence de vote, l'engagement pour le compte des investisseurs – c'est le cas pour l'Erafp, le GIE Agirc-Arrco – mais aussi la décarbonation des portefeuilles par rapport aux indices de référence, comme c'est le cas avec le Fonds de réserve pour les retraites », relate Robin Rouger.

En matière de confiance, le rôle du dépositaire est crucial. « C'est le fondement de notre existence !, assure Thomas Durif. Nous avons tout d'abord un rôle de conservation des actifs, donc nous conservons tous les investissements qui ont été effectués par des sociétés de gestion. Mais nous veillons aussi à la protection des investisseurs via la surveillance des décisions des sociétés de gestion par rapport aux textes réglementaires. Pour cela, nous adressons un questionnaire complet aux sociétés de gestion, intégrant les questions ESG, pour bien comprendre leurs process. Nous utilisons en outre notre système de contrôle des investissements pour vérifier les engagements pris par les gestionnaires de fonds. Tous les jours, nous récupérons les éléments des fonds (valeur liquidative, positions, opérations...) et nous lançons un très grand nombre de contrôles quantitatifs sur les éléments financiers et extra-financiers. Cela apporte de la transparence et donc de la confiance aux investisseurs. » Ce dispositif nécessite des développements réguliers pour rester à l'état de l'art. « Chez BNP Paribas, nous investissons en permanence dans nos outils informatiques afin que nos systèmes puissent prendre en compte de nouveaux

types de données et de contrôle, notamment ESG, indique Thomas Durif. Mais il y a aussi une question de formation des équipes, car cela représente beaucoup de types de données différentes à comprendre et de nouveaux contrôles à maîtriser. » Avec l'amélioration progressive de la donnée source, les contrôles vont pouvoir être de plus en plus précis. « Sur le plan extra-financier, nous serons bientôt capables de détecter les écarts des sociétés de gestion par rapport aux engagements qu'elles ont pris dans leur documentation », estime Thomas Durif.

LA MONTÉE EN PUISSANCE DU RÉGLEMENTAIRE

Un autre défi de taille occupe les professionnels de la finance : la montée en puissance de la réglementation en matière de finance durable, essentiellement européenne même si des spécificités nationales peuvent se rajouter aux textes bruxellois. « Pendant des années, c'est le marché qui a fait avancer l'ESG et maintenant la régulation monte en puissance, analyse Jean-Philippe Desmartin. C'est le sens de l'histoire ! La difficulté c'est que nous sommes dans une phase intermédiaire, encore floue et compliquée. Heureusement, avec l'approche des élections européennes, nous devrions connaître une pause dans les textes entre septembre 2023 et fin 2024. Cela nous donnera du temps pour tirer des conclusions sur toutes les régulations : CSRD, SFDR, taxonomie, etc. » La progression du réglementaire est encore renforcée par le fait que l'Hexagone entend jouer un rôle de premier plan dans la finance durable. « La France est clairement aux avant-postes sur le sujet, relate Thomas Durif. Côté dépositaires, nous constatons une pression de la part du régulateur national que nous ne voyons pas chez les autres régulateurs européens, en tout cas pas au même niveau. C'est très positif même si, sur une activité globale avec des clients dans divers pays, ce n'est pas toujours évident

d'avancer à des vitesses différentes. »

A cette difficulté s'ajoute le fait que les interrogations sont encore nombreuses et ce malgré les récentes précisions apportées par la Commission européenne. En effet, sur la notion d'investissement durable par exemple, Bruxelles laisse une part d'interprétation importante aux sociétés de gestion. « Nous disposons d'une certaine latitude, ce qui nous ramène à cette notion très importante de la transparence, estime Robin Rouger. L'idée est de laisser les sociétés de gestion définir elles-mêmes les règles dans un cadre qui doit être clair, précis et surtout à disponibilité des investisseurs. » Côté positif, cela amène beaucoup de réflexions et de discussions entre les différentes parties prenantes.

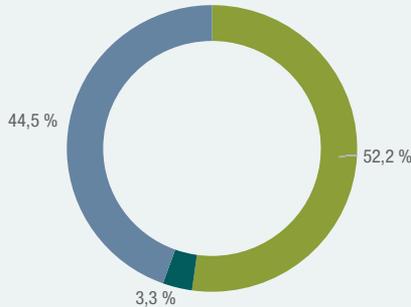
Il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre de cette réglementation soulève de nombreuses questions sur le plan opérationnel. « De nombreux sujets nous occupent actuellement, que ce soit la partie juridique afin de bien comprendre la réglementation, les sujets liés à la donnée et à sa qualité, à l'informatique pour intégrer ces données ou encore la mise en place des calculs, énumère Nathalie Pistre. Ce qui nous occupe aussi énormément, c'est le dialogue avec les investisseurs qui nous demandent notre décryptage de la réglementation. » L'avalanche de textes a aussi suscité une inflation des obligations de reporting. « Il y a un sujet très important autour du reporting, que ce soit chez nous ou chez nos clients, admet Nathalie Pistre. Nous avons des services de reporting mais ils n'ont pas toujours l'habitude de traiter les données extra-financières. Qu'est-ce qu'une empreinte carbone ou une empreinte biodiversité ? Quelles sont les valeurs de données qui doivent nous alerter ? Tout cela évolue très vite et est très consommateur de temps. »

Sur l'activité de dépositaire, le contexte est un peu différent puisque le cadre réglementaire est resté identique. « Les missions de

VENTILATION DES FONDS ESG PAR CATÉGORIES SFDR

PAR ENCOURS

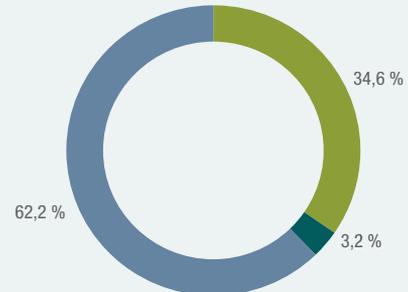
■ Article 6 ■ Article 8 ■ Article 9



Source : Morningstar

PAR NOMBRE DE FONDS

■ Article 6 ■ Article 8 ■ Article 9



Les actifs des fonds de l'article 8 et de l'article 9 s'élevaient à 4.600 milliards d'euros à la fin du mois de décembre, représentant 55,5 % de l'univers des fonds au sein de l'Union européenne. Si l'on tient compte des déclassements de début janvier, les fonds de l'article 8 ont vu leur part de marché grimper à 52,2 % à la mi-janvier, tandis que la part des produits de l'article 9 est tombée à 3,3 %. Les actifs des fonds de l'article 9 ont diminué d'environ 175 milliards d'euros, soit 40 %, en trois mois.

contrôle du dépositaire sur le respect des contraintes d'investissement reste inchangées dans les textes européens, même si l'interprétation sur la nature de ces contrôles peut varier suivant les régulateurs, explicite Thomas Durif. Nous savons cependant que c'est le sens de l'histoire et que nos clients ont de fortes attentes en la matière. Tout l'enjeu pour nous consiste à entretenir le dialogue et les réflexions sur les enjeux ESG entre les associations de place, les régulateurs et nos clients, dans tous les pays où nous sommes présents. »

UNE GESTION DE PLUS EN PLUS COÛTEUSE

Cette pression réglementaire nécessite donc le déploiement de nombreuses ressources en interne, à commencer par la récolte de données à foison. Or de nombreux gérants mettent en avant le fait que le calendrier réglementaire est inversé puisque les sociétés de gestion doivent effectuer des *reportings* sur des données qui ne sont pas encore publiées par les entreprises à ce stade. « On met un peu la charrue avant les bœufs, abonde Jean-Philippe Desmartin. Aujourd'hui, il

nous paraît par exemple peu crédible de prendre des engagements d'alignement avec la taxonomie, que ce soit au niveau des fonds ou de la société de gestion, car on ne maîtrise pas ces éléments. » L'entrée en vigueur de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) est vivement attendue pour combler ce manque. Pour Jean-Philippe Desmartin, ce ne doit cependant pas être un frein. « Quand j'ai démarré dans l'ESG il y a 25 ans, il n'y avait aucune data, aucune méthodologie, souligne-t-il. Cela ne nous a pas empêchés d'avancer et de faire des analyses qualitatives. Aujourd'hui, la situation est bien meilleure, donc j'ai tendance à penser que nous y arriverons parce que les moyens humains, financiers et académiques sont de plus en plus importants. »

Un point de vue partagé par Robin Rouger. « Les progrès ont été exceptionnels en termes de données, estime ce dernier. Depuis quelques années en France, on parle de data sur la biodiversité, on parle de géolocalisation de sites de production, il y a de l'intelligence artificielle, des algorithmes de machine learning... Donc, évidemment, il y a encore des manquements mais la réalité,

c'est que le monde de la data a explosé depuis quatre ou cinq ans et nous avons maintenant des possibilités qui sont quasiment infinies. En revanche, il en résulte des modèles plus ou moins complexes que nous devons expliquer aux investisseurs, et cela peut prendre du temps. »

A cette sophistication s'ajoute la nécessité de traiter et contrôler un volume de données pléthorique. « Nous avons plus de 6.000 points de données par émetteur pour un fournisseur de données. C'est beaucoup plus que ce que l'on observe sur l'aspect financier, pointe Thomas Durif. Nous avons investi dans des capacités informatiques pour traiter cette donnée. Il reste cependant beaucoup de chemin à faire en termes de qualité. » Tous ces moyens à mettre à disposition renchérissent massivement le coût de l'ESG. « Nous avons un gros problème de coût de la donnée, bien sûr, à la fois parce que le marché est essentiellement entre les mains d'acteurs anglo-saxons et, d'autre part, parce que chaque investisseur peut avoir son fournisseur de données attribué », observe Nathalie Pistre. Reste à savoir si les investisseurs sont prêts à en payer le prix.

LA BIODIVERSITÉ, UN SUJET COMPLEXE



Avec la COP15 de Montréal fin 2022, le sujet de la biodiversité a pris une ampleur toute nouvelle. En décembre dernier, 195 pays et l'Union européenne se sont en effet entendus sur des objectifs ambitieux à horizon 2030, prévoyant notamment de protéger 30 % de la planète. « C'est un acte majeur, estime Jean-Philippe Desmartin. En outre, nous attendons pour la fin de l'année le framework de la TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures) qui est le pendant de la TCFD (Task Force on Climate Related Financial Disclosures) et qui va permettre aux entreprises et aux investisseurs de s'atteler au sujet. » Ce cadre de gestion des risques liés à la nature doit présenter un outil de reporting harmonisé sur lequel les sociétés de gestion pourront s'aligner. En attendant, certaines entreprises prennent les devants en formalisant leurs politiques. « Elles s'engagent sur des métriques à fournir à des horizons comme 2025, poursuit Jean-Philippe Desmartin. Pour nous c'est important puisque climat, biodiversité et eau sont intrinsèquement liés, aussi bien dans la logique des risques que des solutions. »

Malgré ce constat, de nombreuses étapes restent à franchir. A commencer par une nécessaire convergence entre l'Europe et le reste du monde, à l'image de ce qui s'instaure en matière de climat. Autre défi : combiner les objectifs climatiques et de biodiversité. « Certaines solutions pour le climat ne sont pas favorables à la biodiversité donc

l'un des enjeux pour nous est d'en tenir compte dans nos réflexions et de garder une vision globale », pointe Nathalie Pistre. Une démarche d'autant plus délicate que la biodiversité est un sujet protéiforme. « Cela nous oblige à rentrer en profondeur dans les secteurs parce qu'ils n'ont pas tous les mêmes impacts sur la biodiversité : certains vont toucher aux sols, d'autres à l'eau et pour d'autres encore, il faudra se concentrer sur les déchets, etc. »

Enfin, les gérants doivent adopter une démarche de double matérialité pour appréhender le sujet de la biodiversité. « Il y a d'une part l'impact de l'activité économique sur la biodiversité et d'autre part la dépendance des entreprises à la biodiversité, explique Robin Rouger. Il existe un référentiel pour aider les investisseurs à sélectionner les activités qui ont plus ou moins d'impact et plus ou moins de dépendance. Je pense néanmoins qu'il faut rester nuancé quant à la possibilité de proposer des solutions qui sont positives pour la biodiversité. Actuellement, nous en sommes plutôt au stade de comprendre la dépendance et l'impact d'un portefeuille sur les écosystèmes. »

1,6 milliard de dollars

C'est l'encours des fonds spécifiquement axés sur le thème de la biodiversité, contre plus de 350 milliards de dollars d'actifs pour les fonds climatiques. Il n'existe que 14 supports à ce jour, recensés par Morningstar. Pour aborder le sujet de la biodiversité, les gestionnaires d'actifs privilégient des initiatives d'engagement et des politiques de stewardship.



EDMOND
DE ROTHSCHILD

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT

edmond-de-rothschild.com

Maison d'investissement de convictions fondée sur l'idée que la richesse doit servir à construire demain, le groupe Edmond de Rothschild est spécialisé dans la banque privée et la gestion d'actifs. Au service d'une clientèle internationale de familles, d'entrepreneurs et d'investisseurs institutionnels, il est également présent dans les métiers de corporate finance, de private equity, de l'immobilier et de *fund services*. Son caractère résolument familial confère à Edmond de Rothschild l'indépendance nécessaire pour proposer des stratégies audacieuses et des investissements de long terme, ancrés dans l'économie réelle. Créé en 1953, le groupe comptait près de 158 milliards de francs suisses d'actifs sous gestion au 31 décembre 2022, 2.500 collaborateurs et 29 implantations dans le monde.



BNP PARIBAS

BNP PARIBAS

bnpparibas.com

Le métier Securities Services de BNP Paribas est l'un des leaders mondiaux des services titres. Il propose des solutions intégrées à l'ensemble des acteurs du cycle d'investissement, intermédiaires financiers, investisseurs institutionnels, grandes entreprises et émetteurs. Avec une couverture sur plus de 90 marchés, la banque accompagne ses clients partout dans le monde et leur offre un service unifié sur toutes les classes d'actifs.

Chiffres clés au 31 mars 2023 : 11.941 milliards d'euros d'actifs en conservation, 2.520 milliards d'euros d'actifs administrés et 9.335 fonds administrés.



OSTRUM ASSET MANAGEMENT

ostrum.com

Acteur responsable¹, parmi les leaders européens de la gestion institutionnelle², Ostrum Asset Management accompagne ses clients opérant avec des contraintes de passif, en leur proposant une offre duale : la gestion d'actifs avec 393,1 milliards d'euros d'encours sous gestion³ et la prestation de services dédiés à l'investissement avec 515,2 milliards d'euros d'encours administrés³.

1. Ostrum AM est une des premières sociétés de gestion françaises signataire des PRI en 2008. En savoir plus : www.unpri.org.
2. IPE Top 500 Asset Managers (Investment & Pensions Europe) 2022 a classé Ostrum AM au 11^e rang des plus importants gestionnaires d'actifs au 31/12/2021. Les références à un classement ne préjugent pas des résultats futurs de la société de gestion.
3. Source : Ostrum Asset Management, données consolidées à fin mars 2023. Les encours administrés incluent les encours d'Ostrum AM. Les prestations de services pour un client donné peuvent porter sur certains services uniquement.



J. Safra Sarasin

J.SAFRA SARASIN

jsafrasarasin.com

La banque J. Safra Sarasin est le 5^e banquier privé suisse, gérant d'actifs pour les clients privés et institutionnels. Avec un solide héritage familial de 180 ans, la banque affiche un ratio de solvabilité CET1 de plus de 44,1 %, 6,2 milliards de francs suisses de fonds propres et des actifs de 198 milliards de francs suisses au 31.12.2022. La banque emploie 2.425 personnes dans le monde et prône un engagement climatique de zéro émission en 2035. J. Safra Sarasin Sustainable Asset Management (JSS SAM) gère plus de 40 milliards de francs suisses pour une clientèle privée et institutionnelle de la banque à travers une gamme de fonds luxembourgeois, essentiellement articles 8 et 9 selon la classification SFDR, et des mandats de gestion dédiés. Nos expertises de gestion durable, nos nombreux engagements et la notation PRI A+ font de JSS SAM un acteur européen reconnu dans la gestion d'actifs ESG.

INTERVENANTS



Jean-Philippe DESMARTIN

Directeur de l'investissement responsable chez **Edmond de Rothschild Asset Management**

Jean-Philippe Desmartin a pris ses fonctions de directeur de l'investissement responsable en 2016. Il est diplômé de l'université Paris II (droit des affaires et gestion) ainsi que de l'IEP de Paris (finance et économie). Il a débuté en 1993 au sein du département d'ingénierie financière du Crédit du Nord. De 1997 à 1999, il a été chargé de mission au sein du groupe Alpha, avant de rejoindre l'agence extra-financière Aresé en tant que responsable du développement. En 2003, il est administrateur d'Innovest, puis fonde en 2004 sa propre société de conseil, Desmartin Conseil. De 2005 à 2016, Jean-Philippe Desmartin a été responsable de la recherche ESG chez Oddo Securities. Il est membre de nombreux groupes de travail et comités locaux, internationaux et mondiaux.



**EDMOND
DE ROTHSCHILD**



Thomas DURIF

Responsable global des services dépositaire et fiduciaire chez **Securities Services, BNP Paribas**

Thomas Durif possède 20 ans d'expérience dans les métiers des services aux fonds chez BNP Paribas. Il a passé 7 ans à Philadelphie (Etats-Unis) en tant que responsable des développements informatiques pour la plateforme BNP Paribas d'administration des fonds américains. Par la suite, il a pris la responsabilité de *middle-office* des dérivés OTC à Paris, puis de l'équipe globale dédiée aux produits *middle-office*. En septembre 2020, Thomas Durif a été nommé à la tête des services dépositaires et fiduciaires. Il est également très actif dans la communauté d'innovation et d'« intrapreneurs » de l'entreprise, ayant remporté plusieurs prix pour des innovations dans le domaine des data et de l'intelligence artificielle. Thomas Durif est diplômé de Supélec.



BNP PARIBAS



Nathalie PISTRE

Directrice Recherche et ISR chez **Ostrum Asset Management**

Nathalie Pistre a débuté en 1992 en tant qu'enseignante en finance au Ceram et chercheuse à l'Inria (Sophia-Antipolis) et a contribué à de nombreux articles académiques. Elle devient ensuite professeur de finance à l'Ensaé, l'Ecole nationale de statistique et d'administration économique, à Paris. Elle rejoint Ostrum Asset Management (précédemment Natixis AM) en 2001 en tant que *risk manager*, puis devient responsable du département des risques. Elle est nommée directrice adjointe de la gestion obligataire en 2007, puis de la gestion taux en 2010. Elle est également directrice du pôle SAM'S (structuration, analyse modélisation et solutions). Elle devient directrice recherche quantitative, support et développement en novembre 2017. Depuis novembre 2020, Nathalie Pistre est directrice recherche et ISR. Elle est diplômée de HEC, détient un DEA de finance de l'Université Paris-Dauphine et un doctorat en gestion (finance).



Ostrum
ASSET MANAGEMENT



Robin ROUGER

Director - Sustainable Investment Analyst Advisory & Solutions chez **J. Safra Sarasin**

Robin Rouger a rejoint l'équipe de recherche en investissement durable de la Banque J. Safra Sarasin en août 2019. Il est responsable de l'intégration des considérations de durabilité et climatiques dans les processus d'investissement. Son expertise se concentre sur le secteur de l'énergie et des services aux collectivités. Avant de rejoindre la Banque, Robin Rouger a acquis une solide expérience en construction et gestion de portefeuille. Il a notamment développé des stratégies d'investissement systématiques incluant les critères ESG. Ingénieur de formation en finance quantitative de l'ECCE Paris, il est également titulaire d'un master en techniques financières de l'Essec Business School. Il est actuellement en formation « Future Leaders » de l'IMD de Lausanne.



J. Safra Sarasin

L'AGEFI

L'Agence économique et financière fondée en 1911,
8 rue Bellini - 75116 Paris

Tel. : 01 41 27 47 00 - Site Internet : www.agefi.fr

Président, directeur de la publication : Nicolas Beytout

Directeur général délégué : François Robin (4768)

Directeur de la rédaction de L'Agefi : Alexandre Garabedian (4733)

Directeur commercial et développement : Laurent Luiset (4748)

Assistante commerciale : Sarah Negly (4729)

L'Agefi Alpha est édité par : AGEFI SAS au capital de 5 716 920 euros

Siège social : 8 rue Bellini - 75116 Paris

RCS : Paris 334 768 652 - N° Siret : 33476865200086

N° TVA intracommunautaire : FR 75 334 768 652, Principal actionnaire : Bey Médias Presse et internet

Conseil et contenus éditoriaux : Aurélie Fardeau - Conception graphique : François Quintin - SuzyLee

Impression : Imprimerie de Compiègne - 2, avenue Berthelot - ZAC des mercières - BP 60524

60205 Compiègne Cedex - N° CPPAP : 0215 T 87083 - N° ISSN : 1777-165X

D&O

NOS PROCHAINES THÉMATIQUES

- Actifs réels
- Gestion assurantielle
- ETF
- Fonds thématiques
- Transition énergétique / climat